

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 4 novembre 2009

sous la Présidence de Madame Annie MUMENTHALER

**Préavis 16/2009 Développement des structures de la petite enfance
2^{ème} étape - Extension de l'UAPE « les Copains
d'abord »**

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 16-2009 du 23 septembre 2009,
ouï le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 680'000.00, destiné à lui permettre de procéder à la réalisation d'une extension de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « Les Copains d'abord » de 24 places sur le site de l'av. C.-F. Ramuz 73 ;
2. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuité, sur trente ans au maximum ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.00 pour le financement des études de besoins à moyen - long terme de l'espace d'utilité publique de Chamblandes, ainsi que de celle touchant l'établissement du futur PPA y relatif ;
4. d'autoriser le Municipalité à amortir cette dépense par annuité, sur cinq ans au maximum.

5. de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale.

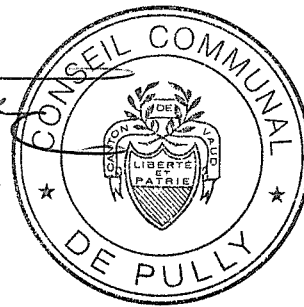
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

La secrétaire



Annie MUMENTHALER





Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 5 novembre 2009